

Mairie de CHAUX
Territoire de Belfort

N° 11/2025

Objet : Réglementation temporaire de circulation 12 mai

VU

Réglementation permanente de la circulation sur la Grande Rue - RD 465

Nous, Maire de la commune de CHAUX,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la circulation routière
- Vu le règlement de l'Administration publique du Code de la Route
- Vu le règlement de voirie communale

CONSIDERANT

Que l'organisation d'une opération « coup de poing » pour la sécurité routière le 12 mai 2025 nécessite une réglementation de la circulation, pour assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours sur le domaine public, et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents pendant la durée de cette opération, soit de 11 heures 30 à 12 heures 30

ARRETE

Article 1

La circulation sera ralentie sur la Grande Rue - RD 465 entre la Mairie et l'école Schouler pendant la durée de l'opération du 12 mai 2024 à partir de 11 heures jusqu'à 13 heures ceci afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours sur le domaine public

Article 2

Les dispositifs de pré signalisation, de signalisation et de balisage du ralentissement seront mis en place par les services municipaux.

Article 3

Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous ses formes habituelles.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Giromagny
- SDIS 04 rue Romain Rolland 90000 BELFORT
- OPTYMO
- Conseil Départemental
- Ecole Schouler



Fait à CHAUX, le 30 avril 2025

Le Maire,
Jacky CHIPAUX